
JOHANNESBURG – Réunion du groupe de travail du GAC sur la sécurité publique
Mardi 27 juin 2017 – 17h00 à 18h30 JNB
ICANN59 | Johannesburg, Afrique du Sud

NON IDENTIFIE : C'est le groupe de travail de la sécurité publique du GAC, salle [Hallroom] 1, 27 juin 2017, 59^{ième} réunion de l'ICANN.

CATHRIN BAUER-BULST: Bonjour à tous. Il y a deux options. Si vous voulez que je continue à parler, et que vous n'avez pas eu assez de tout ce que vous avez entendu dans la deuxième séance, je vais présider cette séance du groupe de sécurité publique du GAC, vous êtes invité à écouter et voir le travail que l'on fait dans ce groupe.

Si vous avez d'autres choses à faire, je vous invite à quitter la salle pour pouvoir commencer le travail du groupe de travail de la sécurité publique.

Pour ceux qui voudront rester dans la salle, je vous demande de vous rapprocher de la partie d'avant de la salle pour faire partie de cette conversation.

Bien, bon après-midi à tous, soyez les bienvenus dans cette séance du groupe de travail sur la sécurité publique du GAC. Nous avons 4 points dans l'ordre du jour.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

En premier lieu, le suivi du travail fait avec le consortium des vTLD. Nous vous remercions d'être ici présents parmi nous. Ce consortium des vTLD, c'est le consortium des noms de premier niveau vérifiés. Je vais céder la parole à Judith qui va vous donner les détails de tout cela. Nous avons eu une présentation très intéressante lors de la réunion de Copenhague sur le travail qu'ils font pour présenter des mesures de protection pour l'enregistrement des domaines, ce qui minimise les risques d'usages malveillants. C'est pour cela que nous sommes très intéressés à avoir davantage de détails à cet égard.

Je cède la parole donc à Laureen et à Gg qui vont nous présenter dans le consortium.

LAUREEN KAPIN:

Il est malheureux que dans la dernière présentation de vTLD il était 7h du soir. Nous sommes heureux de pouvoir faire notre présentation à 5 heures de l'après-midi. La séance a été très informative, et très intéressante. C'est pourquoi nous invitons nos collègues du consortium des domaines de premier niveau vérifiés pour qu'ils nous expliquent un peu plus à propos de leurs initiatives, et en particulier les effets des restrictions, des restrictions d'enregistrement sur le niveau d'utilisation malveillante ainsi que sur le modèle d'affaires.

Comme Gg va nous le dire fort probablement, pour mener à bien ou pour appliquer le type de mesure de sécurité qu'ils ont adopté, tout cela doit avoir un coût qui est bien sûr justifié.

Merci Gg d'être parmi nous.

Gg LEVINE:

Merci Laureen. Est-ce que tout le monde m'entend bien ?

Comme Laureen le disait, je m'appelle Gg Levine, je fais partie de l'association nationale du nom de domaine .PHARMACY et membre du conseil des domaines de premier niveau vérifiés.

J'ai eu l'occasion de parler avec certains d'entre vous à Copenhague, dans la présentation du consortium vTLD.

Maintenant je veux faire une analyse approfondie de l'opération de ces vTLD et avoir vos opinions, votre feedback, sur les prochaines mesures que vous estimez que nous devrions prendre pour améliorer la sécurité publique sur l'internet.

Comme vous devez vous en souvenir, la mission du consortium... S'il vous plait la prochaine diapo.

La mission du consortium est d'améliorer la sécurité, la confiance publique, la sécurité en ligne et dans les commerces sur internet en donnant la présentation des domaines de premier niveau vérifiés comme des espaces en ligne sûrs.

Le consortium demande 4 sauvegardes clefs. En premier lieu, une vérification préalable à l'utilisateur. Les vTLD doivent vérifier que le potentiel bureau d'enregistrement respecte les normes du registre avant de permettre l'utilisation du nom de domaine.

Les vTLD doivent aussi demander au bureau d'enregistrement d'adhérer aux normes qui ont été établies par le registre.

Ils demandent aussi l'autonomie, ou ils ont l'autonomie pour suspendre un nom de domaine si le bureau d'enregistrement viole les normes du registre.

Et il y a aussi un processus de vérification constant pour, disons, vérifier que le respect de ces règles des noms de domaine est constant.

Voyons comment cela fonctionne au niveau pratique. Il y a sans doute des coûts qui apparaissent là, bien sûr. Il s'agit d'une opération avec un usage intensif des ressources qui la pré-vérification et la vérification continue des titulaires des noms de domaines. Les noms d'enregistrement, la quantité d'enregistrement dans les vTLD sont relativement plus réduits que dans les TLD sans restrictions. Et tous les bureaux d'enregistrement ne sont pas disposés à travailler avec des TLD par suite de la valeur de ce produit obtenu par le titulaire de noms de domaine.

Les vTLD sont pratiquement libres d'un usage malveillant, et ils sont de plus en plus reconnus dans des secteurs pertinents en tant que TLD de vanité. Ils montrent une affiliation à une communauté vérifiée, et ils sont reconnus comme des TLD sûrs, fiables.

Puisque nous parlons de l'usage malveillant, qui n'existe pas dans les vTLD, nous avons zéro incident de logiciels malveillants, zéro incident de hameçonnage, et zéro incident de pourriel.

S'il y avait un incident de ce type, les vTLD ont des politiques pour suspendre les noms de domaine qui violeraient ces règles.

Je ne vais pas expliquer les mesures de vérification spécifiques des vTLD individuels, mais ces diapos seront à votre disposition et si vous voulez me poser des questions, je serais disponible à la fin de la réunion, et à tout moment.

Je veux vous montrer la valeur que cela peut avoir en termes commerciaux.

Nous allons sauter quelques diapos. Deux encore.

Et plus spécifiquement le dernier point : les vTLD améliorent la reconnaissance de marque du bureau d'enregistrement et du titulaire de nom de domaine sur un marché compétitif.

Pour le cas de .PHAMARCY par exemple, il y a des dizaines de milliers de domaines qui facilitent la vente illégale de drogue en ligne. Dont il y en a beaucoup qui risquent la sécurité et la santé du patient. Pour contraster cela, nous avons des pharmacies en ligne, des entités qui sont liées à cela, avec un nom de domaine qui finit par .PHARMACY. Les gens peuvent s'assurer avec eux que ces boutiques en ligne ont été vérifiées, qu'elles sont sûres et qu'elles sont fiables.

Prochaine diapo.

Les vTLD, en tant que modèles d'affaire viable. Il y a environ 6 000 domaines qui ont été enregistrés dans .BANK et .INSURANCE. Tous les deux sont des TLD vérifiés. Il y a plus de 40 % des banques aux États-Unis qui ont été enregistrés. Et il y en a des centaines qui s'en servent pour des website primaires. Il n'y a pas eu non plus d'enregistrement défensif de domaine.

Pour NABP, pratiquement 40 % des pharmacies aux États-Unis sont sur des sites web vTLD, vérifiés par le NABP. Cela ne signifie nullement que les enregistrements réduisent leur nombre. Elles ont augmenté l'année dernière de 70 % presque.

Maintenant que vous savez ce que c'est qu'un vTLD et comment il fonctionne, je vais vous demander vos opinions je vais vous demander de me guider dans ce groupe de travail de sécurité

publique et de la communauté à propos des mesures pour les noms de domaine vérifiés.

Cela peut signifier des séminaires web pendant la période intersession entre le GAC et les parties prenantes, ou tout simplement une présentation au GAC pendant la 60^{ième} réunion du GAC, ou peut-être une séance sur un thème de haut niveau et d'intérêt public pour prévenir l'usage malveillant du système des noms de domaine, ou des possibilités pour que d'autres gTLD, dans des secteurs fortement réglementés et dans des procédures subséquentes, et comment les vTLD pourraient respecter les exigences qui seront présentées pour ce type de chaîne de caractères.

Sur cela, je cède la parole à la communauté, pour qu'elle s'exprime.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci Gg. Et juste pour le contexte, je veux vous rappeler à vous tous, que les mesures de protection que le GAC a recommandées pour les chaînes de caractère fortement règlementés a suscité un très fort débat dans la communauté, pour savoir le type de mesure qu'il fallait mettre en œuvre pour les noms de domaine dans des industries fortement règlementées, comme l'industrie bancaire, l'industrie pharmaceutique, les institutions des jeux et mises.

Cela a été l'objet d'un débat très important. Une bonne partie des préoccupations qui étaient présentées concernaient ces difficultés pour la vérification et le coût que cela présupposait.

Ce qui est intéressant en ce qui concerne les vTLD, c'est qu'il s'agit d'un exemple du monde réel, d'un groupe de plusieurs gTLD fortement règlementés qui ont décidés, de manière volontaire, qu'ils allaient aller au-delà de ce qui était imposé par le contrat, et qu'ils allaient examiner dans quel type d'environnement ils allaient exploiter leur vTLD afin de pouvoir se présenter comme un espace sûr.

Voilà, je voulais vous dire cela pour vous donner un peu... Pour vous expliquer quel est le contexte, vous expliquer quel est le rapport avec cette initiative.

Une fois dit ceci, je cède la parole aux personnes qui sont présentes ou pour les personnes qui interviennent à distance pour poser des questions et leur donner une réponse.

DENISE MICHEL:

Denise de Facebook. Merci de cette présentation et des questions sur lesquelles cette présentation s'est terminée.

Personnellement, je vais répondre oui. Il s'agit de voies possibles que l'on peut explorer, que l'on peut présenter, et qui peuvent être débattues de façon plus large au sein de l'ICANN.

J'ai aussi une question à poser. Les bureaux d'enregistrement et le personnel se battent depuis quelques années pour ce qui concerne les exigences de validation croisée des champs, suivant le contrat, le RA de 2013. Je voudrais savoir si quelqu'un a pu respecter la totalité de ces exigences ou si quelqu'un a participé de manière pertinente.

Ce n'est peut-être pas tout à fait applicable pour votre cas, mais bien sûr, cela permet d'avoir des approches intéressantes qui ont déjà été validées. Merci.

Gg LEVINE:

Pour répondre à votre question, non ça n'a pas été fait de manière spécifique. Nous n'avons pas été contactés de manière spécifique par rapport au contrat RA de 2013. Nous travaillons avec un petit groupe de bureaux d'enregistrements qui ont l'intention, qui sont disposés à travailler avec nous pour tenir compte de nos processus de vérifications et de nos restrictions, comme d'autres membres de la communauté vTLD le font.

Mais personne parmi nous n'a travaillé de manière générale ni à une échelle plus générale.

WENDY SELTZER:

Merci d'avoir partagé cette information qui me semble intéressante en tant que mesures volontaires adoptées par les

registres et les bureaux d'enregistrement, pour adopter quelque chose pour les utilisateurs et pour les acheteurs de noms de domaine et les utilisateurs du DNS. C'est intéressant comme un exemple de concurrence sur le marché des noms de domaine.

Mais si cela était imposé de manière obligatoire, ce serait problématique parce que cela représenterait un conflit avec d'autres usages et d'autres expressions d'intérêts que nous voyons dans le système de noms de domaine.

Si l'on tient compte du vaste éventail de réglementations et de juridictions ayant des règles qu'il faut respecter dans différents points, je pense que l'ICANN devrait se mettre à l'écart de ce programme de vérification comme quelque chose d'obligatoire dans le contrat.

Gg LEVINE:

Merci Wendy, je veux mettre l'accent sur le fait que ces programmes sont des programmes d'application volontaire, un petit groupe d'opérateurs de registre a décidé de le faire tout simplement parce qu'ils ont trouvé qu'il y avait une valeur ajoutée pour ce type d'exploitation.

Quant à la possibilité d'imposer cela comme une obligation, je ne pense pas que ce soit l'intention, je ne pense pas du tout que ce soit l'intention de ce groupe.

Si cela peut servir comme un moyen pour respecter les sauvegardes ou les mesures de protection, bon voilà, ce serait une possibilité.

Mais c'est quelque chose qui est toujours employé de manière volontaire.

KATHY KLEIMAN:

Kathy Kleiman, unité constitutive des non-commerciales. Certains vTLD ont beaucoup d'avantages, et il y en a qui ont une approche de discriminations, ils sont limités à un pays, avec des accréditations d'un pays.

Je me demande donc quel est le processus de la communauté pour vous aider à répondre à ce type d'argument ou ce type d'allocation. En ce sens que certains vTLD sont restreints, ils ne sont pas ouverts pour tous.

Gg LEVINE:

Je peux parler de .PHARMACY qui travaille au niveau mondial. Actuellement, la plupart de nos bureaux d'enregistrement sont situés aux États-Unis et nous acceptons des candidatures d'autres pays bien sûr. La condition est la suivante : les titulaires de nom de domaine doivent respecter les lois des juridictions où ils sont basés, et ils doivent bien sûr faire leurs activités et

développer leurs activités dans ces pays là. Voilà pourquoi on a une sensation peut-être que c'est quelque chose qui discrimine.

Cela discrimine sur la base du respect des lois dans la juridiction où l'entreprise, ou le titulaire de nom de domaine s'occupe de son affaire et a enregistré son nom de domaine.

Est-ce que ça répond à votre question ?

LAUREEN KAPIN:

Je cède la parole au monsieur qui a la veste bleue. Et ensuite à celui qui a la veste marron. Voilà.

ROBERT GUERRA:

Je m'appelle Robert Guerra, je parle à titre personnel. Je suis canadien.

Par rapport à ce que disait Kathy et Wendy, il y a peut-être une différence dans les opinions en ce sens que certains types de pharmacies aux États-Unis et au Canada, sur la définition de ce qu'est une pharmacie. Le type commerce qui a lieu aux frontières, il y a une forte activité commerciale entre les deux pays. Il y a fort probablement des zones grises.

Mais si cela est résolu de façon appropriée, on pourrait peut-être interdire les ventes en ligne. Je ne sais pas s'il y a là un conflit. Je me demande si l'ICANN ou d'autres organismes pourraient avoir

des processus ou des procédures pour que les pharmacies importantes, les compagnies pharmaceutiques importantes, puissent faire une saisie. Par exemple pour .GAY, on abordait ce problème parce que là il y a eu aussi des conflits. Je me demande si c'est la même chose pour .PHARMACY.

Gg LEVINE:

je ne suis pas très sûr d'avoir compris votre question spécifique. Nous voulons toujours parler avec la communauté. Est-ce que vous pourriez reformuler votre question.

ROBERT GUERRA:

Bien sûr. Dans votre description pour .PHARMACY, vous avez dit qu'il s'agissait surtout de pharmacies aux États-Unis. Il y en avait d'autres qui voulaient travailler avec .PHARMACY au Canada et dans d'autres pays, auxquels on a dénié l'appartenance à .PHARMACIE.

Il y a donc une remise en cause. Est-ce que cela pourrait être étendu, et est-ce que l'on pourrait commencer une conversation plus vaste dans la communauté ou c'est le registre de .PHARMACY qui va en décider ?

Gg LEVINE: La loi fédérale des États-Unis et la loi fédérale du Canada interdisent les transactions transfrontalières de produits pharmaceutiques. Si cela venait à changer, cela serait reflété aussi dans les politiques de .PHARMACY.

ROBERT GUERRA: Excusez-moi, mais je dois dire que l'internet est mondial. Vous avez dit qu'il y a au Canada des remises en question. Je me demande si, à l'échelle mondiale, il n'y aurait pas aussi des conflits et quel serait l'organisme qui trancherait.

Gg LEVINE: Nous exigeons le respect des lois de la juridiction où le titulaire de nom de domaine est basé et où il exploite son nom de domaine. Donc s'il travaille aux États-Unis, il doit respecter les lois concernant l'industrie pharmaceutique des États-Unis. S'il le fait au Canada, il doit respecter les lois canadiennes. S'il est basé au Canada et qu'il a des affaires commerciales avec les États-Unis, cela implique une violation de la loi.

RON ANDRUFF: Je suis confus Madame Levine. Excusez-moi, je suis là, voilà. Je m'appelle Ron Andruff, je fais partie de la communauté de l'ICANN depuis longtemps.

Je crois que vous avez dit quelque chose qui n'est pas tout à fait correct. Vous avez dit que les Américains ne peuvent pas acheter des médicaments canadiens, que cela est illégal.

Et ce n'est pas le cas, parce que l'on connaît beaucoup cela, on connaît cette histoire qui fait que les gens prennent des autobus et qu'ils traversent la frontière, et l'ont fait depuis des années.

Je ne sais pas si je comprends la politique dont vous parlez. Ce que vous dites, c'est ce qui suit : s'il y a quelqu'un qui habite à Oulan-Bator, en Mongolie, et que cette personne a un problème d'hypertension artérielle et qu'elle trouve le médicament nécessaire pour traiter son problème dans une pharmacie canadienne en ligne, cette pharmacie canadienne devrait avoir une licence en Mongolie, en Chine, en Nouvelle-Zélande, au Kentucky, au Texas, en Indonésie... Et ainsi de suite.

Si je comprends bien ce que vous dites, c'est que vous avez imposé un obstacle impossible à surmonter pour qui que ce soit.

J'ai un peu l'impression que c'est une situation parfaite pour les pharmacies qui sont aux États-Unis. Pourriez-vous m'aider là-dessus ? Je ne comprends pas.

Gg LEVINE: Bien sûr, vous avez raison. Une pharmacie doit respecter les lois de la juridiction où elle exploite son affaire au point de vue commercial.

RON ANDRUFF: Oui, mais... J'utilise l'internet comme un outil de marketing, et je passe une commande par courrier. C'est une pratique qui est acceptée depuis longtemps.

Bien sûr, nous devons tous respecter la loi. Mais ce que vous dites, c'est que la barre est tellement haute que finalement ce n'est que les pharmacies des États-Unis qui peuvent respecter ce critère.

Gg LEVINE: Nous avons des titulaires de noms de domaine au Canada qui font leurs affaires au Canada et au Royaume-Uni. Je ne vois pas donc les choses du même point de vue.

RON ANDRUFF: Vous disiez qu'il faut que vous soyez autorisés dans votre propre juridiction et il faut que l'on ait une licence pour travailler dans chacun des pays où l'on va commercialiser ces produits.

Gg LEVINE: Pour pouvoir vendre des médicaments aux clients, la pharmacie devra être dûment autorisée dans la juridiction où le patient habite.

RON ANDRUFF: Parce que c'est qu'établit la NABP ?

Gg LEVINE: Parce que maintenant c'est la manière dont l'opération des registres est faite.

CATHRIN BAUER-BULST: Excusez-moi de vous interrompre, mais je sais qu'il y a plusieurs questions de compétences. C'est le groupe de travail sur la sécurité publique. Vous pourriez peut-être continuer cette discussion hors de la salle, parce que nous essayons de centrer notre attention sur un thème spécifique. Et je suis sûr qu'il y aura certains désavantages pour certains participants de la communauté résultants de ce modèle spécifique des vTLD. Mais nous ne pouvons pas rentrer dans le détail. C'est une séance dont le but est de présenter un cadre.

Après avoir pris les dernières questions, il va falloir que je puisse clore la liste des orateurs.

HARU AL-HASSAN: Je m'appelle Haru Al-Hassan, de la commission des télécommunications du Nigéria. Ma question est la suivante : comment savez-vous que le titulaire de nom de domaine respecte la loi locale dans sa juridiction ? Comment faites-vous pour confirmer cela ? Comment savez-vous qu'il respecte pleinement les réglementations locales ?

CATHRIN BAUER-BULST: Ce débat devra avoir lieu ailleurs me semble-t-il. Nous allons prendre la question de ce participant à distance.

FABIEN BETREMIEUX: Nous avons une question de [inaudible] : les ccTLD peuvent-ils suivre une politique pour un vTLD et faire partie de ce consortium ?

Gg LEVINE : Pouvez-vous répéter la question s'il vous plaît ?

LAUREEN KAPIN : Cette question est d'un ccTLD et il demande s'ils peuvent adopter des politiques des vTLD et s'ils peuvent faire partie du consortium. Je pense que c'est une discussion à avoir hors ligne.

Gg LEVINE : Oui, je suis d'accord, je pense que c'est une discussion que nous pourrions avoir hors ligne.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci Gg. Nous avons une question à distance encore qui a trait au marché. Donc je vais également suggérer que cette discussion puisse avoir lieu hors ligne puisqu'elle concerne le marché.

Nous allons donc clore la partie consacrée aux questions. Je vais passer la parole à Gg.

LAUREEN KAPIN : Merci beaucoup pour ces questions, merci de nous avoir manifesté vos inquiétudes. Merci Gg de nous avoir donné davantage d'informations par rapport à ce modèle et par rapport à l'impact qu'il a eu pour diminuer le nombre d'utilisations malveillantes. Cela nous permet de voir des exemples par rapport à la façon dont ces procédures peuvent fonctionner.

Je vais inviter aux membres du public qui souhaitent poursuivre cette discussion à contacter Gg Levine ou des membres du consortium. Je suis sûre qu'ils seront ravis de partager leurs points de vue avec vous.

Vous pouvez être d'accord ou en désaccord, mais je pense que vous allez pouvoir trouver des terrains d'entente. Merci beaucoup.

Gg LEVINE:

Juste pour vous dire que la dernière diapo affiche nos données de contact. Mais je suis disponible après la réunion si vous souhaitez poursuivre la discussion.

Merci beaucoup.

CATHRIN BAUER-BULST:

Fabien, est-ce que vous pouvez mettre la dernière diapo où figurent les données de contact de Gg.

Merci beaucoup à tous pour cette séance très informative.

Maintenant nous allons passer à une autre question très importante pour le groupe de travail sur la sécurité du GAC, c'est-à-dire la mise en œuvre de l'accord d'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.

Je vais donc passer la parole au président de ce groupe, Nick Shorey.

NICK SHOREY:

Bonjour à tous, merci Cathrin.

Nous avons travaillé sur un cadre, dans le cadre aussi la mise en œuvre du cadre. Nous avons donc essayé de résoudre certains, de répondre à des inquiétudes qui ont été manifestées par les membres du GAC dans l'avis du GAC de Helsinki, en ce qui concerne les recommandations de politiques finales par rapport à cela.

Ce cadre de diffusion a été circulé, comme vous le savez, et approuvé par le PSWG, et ensuite approuvé par le GAC le 2 juin, ensuite transmis à l'IRT.

J'ai présenté le document, et j'ai donné un petit peu d'informations de contexte par rapport à notre proposition.

Nous avons partagé ces informations avec le PSWG la semaine dernière. Les membres du PSWG ont eu une réunion avec l'IRT aujourd'hui pour discuter de certains points de la proposition.

Les modifications proposées ont trait au type de données listées dans le cadre, les catégories de menaces, la publication des données de contact, et les délais pour les demandes de révision.

Il n'y a pas beaucoup de modifications proposées. Nous avons eu des discussions par rapport à ces modifications proposées.

Du point de vue personnel, je pense qu'on a trouvé un terrain d'entente par rapport au type de données, aux types de menaces.

Nous n'avons pas eu suffisamment de temps pendant la réunion pour voir si nous pouvons trouver... J'essaye de voir si on peut trouver davantage de temps pour travailler avec l'IRT et le personnel de l'ICANN afin de suivre les questions qui sont restées en suspend.

En tant que représentant du GAC au sein de l'IRT, j'encourage les autres membres du GAC à faire partie de ce groupe, à participer à ces discussions. Cela pourrait nous aider à savoir comment nous pouvons répondre aux difficultés et aboutir à une proposition finale.

L'IRT va continuer à travailler donc sur ce cadre pendant les semaines à venir, pour aboutir à un document de politique qui sera soumis à consultation publique, avant l'ICANN 60, au mois de septembre probablement.

Il y aura donc une période de consultation publique pendant laquelle le GAC aura l'occasion de donner son avis.

Voilà un petit peu l'état de situation par rapport à notre travail.

Je donne la parole à Cathrin.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci beaucoup Nick. Et je te remercie pour l'excellent travail qui a été fait, ainsi que les membres du groupe ; et à partir des

commentaires que nous avons reçus, on voit que ce travail a été très pertinent.

Je pense que beaucoup de ces commentaires devraient être pris en compte. Et je vous invite à relire le document pour voir s'il y a des questions qui peuvent susciter des inquiétudes, pour être sûr que les services d'accréditation, des services d'enregistrement fiduciaires d'anonymisation respectent un certain nombre de critères.

Ce document sera partagé avec les membres du GAC pour révision après la mise à jour demain.

Il y a une question sur laquelle nous pourrions nous attarder un petit peu, c'est la question de savoir comment les forces de l'ordre peuvent contacter les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire pour accéder aux informations dans le cadre d'investigations.

Nous avons eu cette discussion dans notre groupe et l'IRT a suggéré qu'il pourrait y avoir des informations de contact, une adresse de courriel électronique sur le site web du fournisseur de service d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Et ils ont proposé aussi qu'il y ait une liste ou une base de données maintenue par l'ICANN, ou que l'on réfléchisse à un autre moyen pour pouvoir obtenir les contacts de ces services aux fins d'obtenir des informations pour les forces de l'ordre.

Je vous invite à réfléchir à cette question pour voir quel serait l'avis du PSWG, quelle serait donc la recommandation du PSWG au GAC par rapport à cette question.

Je vais m'arrêter là et voir s'il y a des questions pour Nick.

Il n'y en a pas ? Tout le monde est content ? S'il vous plait, assurez-vous de relire le document afin que l'on puisse être tous sur la même longueur d'onde pour donner nos commentaires afin que le groupe puisse poursuivre son travail.

Nous ne voyons pour le moment aucune question qui requiert l'intervention du GAC. Il y aura, je vous le répète une consultation publique dans les mois à venir, et à ce moment-là, la communauté et le GAC auront la possibilité d'intervenir.

NICK SHOREY:

Merci, c'est ça. Il y a trois membres du GAC dans l'IRT. Et nous allons continuer à travailler pour développer un document de politique qui sera j'espère publié pour consultation publique en septembre.

Le PSWG devrait prendre conscience de cela, devrait être au courant de cela pour pouvoir continuer notre travail avant l'ICANN 60.

Et puis pour ce qui est de la question du point de contact, ou les informations de contact, ce point de contact pour les forces de l'ordre serait publié sur le site web du fournisseur de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Et il semblerait que cette question du point de contact, de la validation ou la clarification de point de contact pour les forces de l'ordre est une question très importante qui a trait également à d'autres secteurs d'application de la loi.

Alors le PSWG pourrait étudier une autre approche par rapport à cela et nous donner son avis. C'est une question assez vaste, et nous essayons d'en tenir compte dans le contexte de notre travail.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci Nick. C'est un point très important. Et cela peut être en lien avec le fait d'avoir un accès différencié aux informations du WHOIS.

S'il n'y a pas d'autres commentaires par rapport à cela...
Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH: Ce n'est pas un commentaire. Je tiens à remercier les gens qui ont fait la présentation. Je veux également vous féliciter vous, Cathrin, pour votre énergie, votre enthousiasme, votre travail et

le temps, l'énorme temps que vous avez consacré à ces questions pendant cette réunion et dans d'autres réunions. Merci beaucoup Cathrin.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci beaucoup. C'est très gentil de votre part.

Maintenant nous allons passer au troisième sujet, le troisième point de notre ordre du jour, les résultats des sessions sur le GDPR et le RDS.

Je vais commencer par Greg, qui va nous raconter où nous en sommes par rapport à l'élaboration de politique.

Greg, s'il vous plait.

GREGORY MOUNIER: Je ne vais pas vous dire en détail ce qu'il s'est passé, parce qu'hier nous avons eu une séance assez longue par rapport à cela. L'équipe de direction du PDP a bien expliqué l'état de situation.

Je pense que du point de vue du groupe de travail sur la sécurité publique, du PSWG, il s'agit d'un long processus pour toute la communauté, et nous sommes ravis de voir qu'on commence à se pencher sur le GDPR, sur des questions liées à GDPR de

manière sérieuse, car cela peut avoir un impact assez important sur l'industrie du DNS.

Je n'ai rien à commenter par rapport à cela, si ce n'est pour dire que j'espère avec impatience la séance de demain pour pouvoir travailler plus en profondeur sur les aspects clefs du RDS PDP, du PDP sur le RDS.

En ce qui concerne le WHOIS, les choses deviennent de plus en plus intéressantes, voir comment toutes ces initiatives se mettent en place ensemble. Et voilà, c'est ce que je voulais dire.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci Greg pour ton travail. Il y a des discussions difficiles dans le travail du groupe. Et il serait très difficile d'attendre un résultat de ce processus avant le mois de mai 2018, qui représente la date butoir pour la mise en œuvre de la réglementation européenne sur la protection des données.

Nous avons eu une séance consacrée à la GDPR, c'était une séance consacrée à expliquer un petit peu ce que cette réglementation représente, ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas. Parce que pour une certaine partie de la communauté, ce n'était pas encore très clair.

Nous espérons que cette séance a aidé la communauté à mieux comprendre de quoi il s'agit, mais il n'y a pas encore de politique découlant de cette réglementation.

Un élément important, c'est que l'ICANN se penche en ce moment sur la possibilité de développer un processus, non pas un PDP, mais un processus pour voir comment les processus au niveau des contrats peuvent être améliorés pour satisfaire aux exigences du règlement européen sur les données personnelles ;

Je pense que cela est important et il est important également de chercher du soutien pour mettre en place ce type de processus, afin que l'on puisse avancer en vue de la date butoir de mai 2018.

Je me demande s'il y a des commentaires de la part des gens qui se trouvent dans la salle pour voir si ce type de processus pourrait être appuyé par le PSWG, et si le GAC serait prêt à soutenir ou appuyer cet effort.

IRANGA KAHANGAMA: Merci beaucoup de ta présentation Cathrin.

J'ai une question de clarification. C'est intéressant d'entendre parler du groupe de travail interne qui sera créé par l'ICANN. Ce groupe de travail sera composé par des gens venant des parties

contractantes, de la ccNSO, et je me demande quel pourrait être notre rôle dans ce groupe.

CATHRIN BAUER-BULST: Je ne sais pas plus que ce que vous savez. Mais j'ai demandé Thérèse quand elle partait si le GAC pourrait être impliqué dans ce groupe. Elle m'a dit oui. Elle a été en contact avec le président du GAC. Donc il y a un travail en cours pour évaluer la possibilité d'inclure le GAC dans ce groupe.

Elle a reconnu que le GAC doit être présent dans ce groupe et c'est pour cela que je vous demande si ce serait possible d'apporter notre soutien à cet effort en tant que PSWG.

Notre prochaine étape serait celle-là, si tout le monde est d'accord sur le fait que le PSWG devrait apporter son soutien au travail de ce groupe de l'ICANN.

Denise s'il vous plait.

DENISE MICHEL : Denise Michel de FaceBook. Je pense que ce serait très utile, au niveau pratique, d'avoir des représentants spécifiques du groupe de travail sur la sécurité publique. Notamment aux vues des discussions que nous avons entendues, en ce sens qu'il y a une courbe d'apprentissage qui est assez raide pour le

personnel, pour ce qui est des éléments spécifiques opérationnels, et qu'il faut donc augmenter les connaissances en ce sens.

Je pense que ce serait très utile que le PSWG participe à ce groupe.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci Denise. Thomas, est-ce que vous souhaitez prendre la parole ? Non, Thomas il bougeait seulement, il ne voulait pas prendre la parole. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer ? C'est une séance de travail, donc je vous invite à exprimer vos points de vue.

Nous sommes un groupe de travail, et je vous rappelle, et je vous encourage à contribuer au travail du groupe.

Maintenant je prends votre silence comme un encouragement.

Si vous pensez que ce n'est pas une bonne idée, ou si quelqu'un est contre le fait que ce PSWG participe au groupe de travail de l'ICANN, je vous invite à le dire, à le dire ou à lever votre main maintenant.

Très bien.

Alors nous allons revenir au GAC et voir quelle est la décision de l'équipe de direction du GAC et du GAC dans son ensemble.

Très bien.

Cela nous amène au 4^{ième} point de notre ordre du jour. Je suis ravie d’avoir le temps de nous consacrer à ce dernier point. Fabien me dit que oui.

Nous avons eu ce point sur l’ordre du jour pendant plusieurs séances et jamais nous n’avons pu en discuter par manque de temps.

Donc il s’agit de voir comment nous pouvons mieux nous organiser en interne. Cela ne veut pas dire qu’on doit tout réformer, mais voir comment nous pouvons contribuer aux différents dossiers sur lesquels nous avons travaillé, comment nous pouvons mieux organiser notre travail.

Alors je m’excuse auprès de ceux qui sont venus écouter des réflexions intéressantes sur la politique, mais maintenant on va parler d’aspects pratiques qui sont très importants, car les réunions en face à face sont des rares opportunités dont on doit profiter pour pouvoir traiter ce type de questions pratiques.

Nous avons besoin de pouvoir avancer afin de parvenir à des conclusions en termes de recommandations de politiques.

Hier, nous avons envoyé au groupe une liste des différents dossiers sur lesquels nous travaillons maintenant et sur des dossiers sur lesquels nous avons travaillé dans le passé.

Ce que l'on voit très clairement, c'est que nous n'avons pas réussi encore à faire en sorte que tous les membres du groupe soient impliqués dans le travail que nous faisons. Il y a plus de 100 membres dans le groupe de travail qui ont été nommés par leur représentant pour faire partie du groupe, mais nous n'avons pas encore vu 100 personnes dirigeant les différents dossiers sur lesquels nous travaillons.

Alors, nous voulons que les membres se portent volontaires pour travailler sur des dossiers spécifiques, en fonction de leur expertise.

Nous avons publié un Google Doc où nous voyons qu'il y a plusieurs personnes sur la liste. Pour ceux qui sont intéressés à participer au travail qui se fait sur différents dossiers, je vous demande d'examiner ces différentes catégories que vais vous présenter très brièvement pour vous dire quelles sont les contributions dont nous avons besoin pour avancer sur ces dossiers.

Iranga ? Est-ce que vous pourriez nous parler un petit peu du dossier concernant l'atténuation des risques ? Iranga est tout seul pour traiter ce dossier et c'est un sujet très important. Iranga, s'il vous plait.

IRANGA KAHANGAMA : Merci. Je pense que le travail va bien, mais avant d’arriver dans cette réunion, nous avons eu un fort élan de travail et nous avons besoin d’une contribution plus importante pour maintenir cet élan. Nous en sommes à un moment très important et c’est quelque chose, cet élan est venu du travail que nous avons fait à partir de l’annexe 1.

On en est au début de la catégorie. Et je voudrais aussi pouvoir mettre mon nom sur l’annexe 1 puisque j’ai dirigé aussi le travail dans ce sens-là.

En ce sens là, les 4 prochains points sont des sous-catégories. L’objectif est d’avoir un thème principal et des sous-thèmes des questions de l’annexe 1 et de les combiner avec des indicateurs et d’autres instruments de mesure venant de ces 4 points. Le domaine concernant les rapports sur l’activité d’utilisation malveillante des noms de domaine, la santé du marché des noms de domaines, et la révision du CCT.

Nous voulons aussi mettre en œuvre un mécanisme de rapports pour avoir un ensemble centralisé d’indicateurs pour pouvoir évaluer toutes ces questions d’utilisation malveillante du DNS.

Ce serait bien intéressant et bien productif d’avoir des personnes désignées pour s’occuper de tous ces thèmes.

En ce qui concerne les rapports sur l'utilisation malveillante. Il y a là beaucoup de questions qui sont liées.

Je peux m'occuper de cela, je me demande s'il y aurait d'autres volontaires pour s'occuper du suivi des restes des actions.

Je ne sais pas s'il y a des commentaires ou des suggestions.

VINCENT NGUNDI :

Je prends la parole. Je parle du Kenya. Je veux vous remercier d'abord du travail que vous avez fait. C'est vraiment un grand travail, c'est une charge de travail importante.

Nous sommes venus assez récemment dans ce processus mais nous remercions le travail fait par le groupe de sécurité publique parce que cela est en effet important pour nous et nous apprécions cette collaboration.

Nous voulons nous porter volontaire pour travailler sur cette piste de travail.

IRANGA KAHANGAMA :

Merci beaucoup Vincent.

CATHRIN BAUER-BULST:

Est-ce que quelqu'un d'autre voudrait se porter volontaire?
Merci beaucoup Vincent.

IRANGA KAHANGAMA : Est-ce que vous avez une préférence par rapport aux 4 pistes de travail ?

VINCENT NGUNDI : Oui, spécifiquement l'activité sur l'usage malveillant des noms de domaine, le projet d'activité de rapports.

CATHRIN BAUER-BULST: Parfait, vous êtes sur la liste.

STEVE KELLY : Je veux dire quelque chose. Je m'appelle Steve Kelly du FBI. Cathrin, j'ai une question à vous poser.

Vous proposez un leader thématique pour ainsi dire pour chaque groupe de thème, comme si c'était un président d'un comité ? Pour comprendre comment cela fonctionne. Je vois qu'Iranga est dans la liste en tant que leader pour l'atténuation des risques d'usages malveillants, d'utilisation malveillante et pour d'autres sous-activités. Il serait le leader du groupe qui s'occuperait d'autres activités. Il y aurait un leader principal mis à par les leaders de projet.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci beaucoup de cette question qui est vraiment pertinente. Est-ce que quelqu'un voudrait y répondre ? C'est quelque chose que le groupe devrait établir. Ce serait bien sûr très important d'avoir une coordination au niveau des équipes individuelles. Et cela, bien sûr, devrait avoir le soutien du leader s'occupant d'un thème déterminé.

IRANGA KAHANGAMA: La réponse serait la suivante : on aurait besoin des deux. On devrait avoir une cohésion, une cohérence pour le travail de ces deux types de thèmes, au niveau plus général. Mais pour le quotidien et le progrès de chaque jour, il faudrait peut-être nommer quelqu'un pour s'en occuper.

Peut-être pas une question pour chaque thème, peut-être une personne pour des petits groupes de deux thèmes. Il faudrait avoir une gestion au niveau micro et une gestion au niveau macro.

STEVE KELLY : Je crois que ce serait très utile au point de vue de l'organisation. Nous pourrions peut-être convoquer une réunion pour une piste de travail, et qu'il n'y ait pas tout le monde qui soit obligé de participer, mais que l'on diffuse les résultats de cette réunion. Et

il faudrait qu'il y ait ensuite une réunion des leaders et de pouvoir synchroniser tout ça.

Autrement les appels sont impossibles, sont ingérables. Parce que cela concerne des pistes de travail qui ne vont pas dans le même sens.

IRNGA KAHANGAMA : Je savais qu'il y avait déjà une certaine cadence des appels, il y avait trop de monde qui y participaient.

CATHRIN BAUER-BULST: Amy ?

AMY SANSBURY : Amy Sansbury. J'imagine que la charge de travail ou le flux de travail devrait s'organiser de cette sorte, qu'il y ait une personne s'occupant de chaque thème. Il y a 4 thèmes, chaque sous-catégorie aurait un leader qui devrait se rapporter à la personne responsable du groupe.

Par exemple, si nous allons au niveau où se trouve Iranga, lui il est responsable de tout ce qui concerne l'atténuation des risques d'usages malveillants. Et puis il y aurait l'un de ceux qui s'occupent des 4 thèmes, l'un d'eux devrait informer Iranga de ce qu'il s'est passé dans la réunion et c'est Iranga qui

communiquerait avec Cathrin. C'est comme ça que cela devrait se faire, me semble-t-il.

CATHRIN BAUER-BULST: Jason, s'il vous plait.

JASON PLOMP: Je ne pense pas que cela va devenir une espèce de cauchemar bureaucratique. Je ne pense pas non plus qu'il y ait des lignes très fortement définies, de différenciation du travail du groupe.

Ce n'est pas que je sois en désaccord par rapport à ce que vous venez de dire Amy ; mais je pense que l'information doit circuler de manière libre.

Je veux ajouter mon nom dans la question des TLD vérifiés, parce que les commentaires que nous avons entendus ici des participants canadiens par rapport aux pharmacies font que l'on a besoin d'un Canadien qui se porte volontaire pour traiter ce thème.

Merci.

LAUREEN KAPIN: Je veux que les gens considèrent la possibilité de participer à d'autres initiatives de recueil de données dans lesquelles l'ICANN est concerné.

Il y a, apparemment, un certain intérêt sur le projet de rapports sur l'activité de l'usage malveillant des noms de domaines, et il y a aussi l'indice de santé de la technologie des identificateurs, l'indice de santé du marché du DNS. C'est des initiatives qui devraient être intéressantes pour la communauté de la sécurité publique.

Je sais que le personnel de l'ICANN qui participe dans ces initiatives veut vraiment que le groupe de travail de la sécurité publique participe à ces efforts, à ces initiatives, pour pouvoir tirer profit de l'expérience pratique pour le développement des outils de recueil de données.

Par exemple, l'indice de santé essaie de définir comment est mesurée la santé du système du DNS. Ceux qui ont participé à la lutte contre le hameçonnage, le farming, les logiciels malveillants, ou qui considèrent que le pourriel est un vecteur d'utilisation malveillante, bon cette expertise est précieuse pour ce type d'initiative et ce type d'effort.

Voilà donc ma contribution, ma suggestion en ce sens est la suivante. Je peux vous présenter une information qui pourrait vous servir peut-être, pour voir s'il y a des informations qui sont disponibles, si vous considérez la possibilité de participer à ces projets, je vous propose de vous porter volontaire dès maintenant.

Nous allons vous accepter, nous vous le dirons plus tard. Il s'agit d'initiatives importantes.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci beaucoup. Et cela est important, il faut que je vous le dise. C'est important pour le conseil d'administration, mais il faut que l'on comprenne ce que cela implique en termes de respect des termes du contrat, en termes de réduction des risques d'utilisation malveillante. Et il y a quelque chose de très important par rapport à la question de la révision de l'équipe de révision du ccTDL.

Il faut mieux comprendre tout cela pour pouvoir réduire les risques, ou pour atténuer les risques d'usages malveillants et pour pouvoir voir où il y a des indicateurs utiles, ceux qui peuvent nous aider à comprendre mieux ce qui fonctionne et ce qui ne le fait pas en termes de lutte contre l'usage malveillant.

Je reviens maintenant à la question organisationnelle. Ce que le groupe me dit, si j'ai bien compris pour résumer, c'est qu'ils estiment qu'il faut avoir une certaine série de sous-organisation, sans que cela ne devienne bureaucratique, avec des engagements en ce qui concerne la transmission de l'information et les rapports. Je comprends cela.

Mais il y a aussi une question de flexibilité, un modèle plus flexible.

Il y a un autre commentaire.

ANDREA BRAMBILLA: Andréa, qui parle, représentante du Canada au GAC. En ce qui concerne les éléments identifiés, je me demande s'il n'y a pas un certain caractère transversal. Il me semble qu'il y a des représentants du GAC qui participent à d'autres processus. Ils pourraient peut-être nous donner une idée de la manière dont on peut coordonner cela.

CATHRIN BAUER-BULST: Oui, c'est très important. Comme pour toute activité, le PSWG présente son information en séance plénière du GAC et essaie de coordonner avec le reste. Dans l'équipe de révision de la CCT, il y a eu des représentants du GAC et du groupe PSWG du GAC. Et là nous estimons que la coordination a été relativement simple. Mais c'est quelque chose sur quoi il faut que nous réfléchissions.

NICK SHOREY: Merci Cathrin. C'est vraiment très utile de pouvoir disposer de ce document qui montre combien ce travail que nous avons à faire est important ou vaste.

Si l'on considère le travail complet du GAC, c'est vraiment un travail extraordinaire. Merci donc d'avoir abordé tous ces thèmes et merci à tous ceux qui se portent volontaires.

Si je regarde cette liste, je vois qu'il y a des priorités qui sont significatives. Nous avons tous notre emploi, notre travail, en particulier ceux qui appartiennent aux institutions d'application de la loi et surtout ceux qui s'occupent de la sécurité publique. La plupart d'entre eux viennent ici, mais ils ont un autre travail à faire.

Je sais qu'il y a eu des changements dans mon organisation, et il y a eu des modifications dans l'allocation des ressources. Et cela bien sûr a eu un effet sur la capacité de contribuer dans ces efforts.

Nous avons donc besoin de nous entraider.

Il vaudrait peut-être la peine de faire une évaluation des priorités et une évaluation des risques aussi.

Il s'agit d'une difficulté pour moi. Quand je parle de cela avec mon chef, chez moi, je lui dis il faut que je me rende dans cette réunion, j'ai besoin de temps pour pouvoir travailler cela. Et pouvoir évaluer le risque de ne pas faire ce travail est assez difficile, en particulier parce que bon nombre de ces thèmes peuvent avoir un effet à très très long terme.

Nous devrions donc au point de vue collectif considérer l'analyse des risques et cela nous aiderait au point de vue personnel, au point de vue individuel, quand nous rentrons chez nous, cela nous aiderait à être dans une position plus adéquate pour pouvoir proposer notre contribution.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci Nick, je trouve que c'est une excellente idée. Et je vois des gens qui acquiescent dans la salle. Je vois que le GAC est d'accord. Iranga, vous avez un commentaire ?

IRANGA KAHANGAMA : Oui. Je trouve qu'il faut bien sûr établir une priorité des tâches par rapport à cela.

CATHRIN BAUER-BULST: Nous avons déjà consacré une colonne du tableau pour cela, mais il faut la compléter.

Je ne sais pas si on a besoin de voir tous les thèmes, parce que vous connaissez les principes. Nous pouvons peut-être voir les catégories, les processus transversaux.

Ce n'est pas très facile à dire qu'il y ait une seule personne qui dirige un thème et qu'elle coordonne l'ensemble. Nous avons

ensuite la diffusion et les communications dont nous n'avons pas encore de personne responsable.

Donc nous vous invitons à évaluer la possibilité de vous porter volontaire, parce que c'est une partie vraiment importante du travail que nous faisons. Il faut clarifier quel est notre rôle en tant que groupe de travail du GAC, et pour nous assurer que nous parlons de la même chose lorsque nous communiquons et en particulier en dehors du cadre du GAC.

Et puis pour la gestion du travail du groupe de travail. Vincent s'est aussi porté volontaire pour nous aider. Nous vous remercions vraiment.

À moins qu'il y ait des questions spécifiques sur les catégories, nous pourrions nous servir des 20 dernières minutes pour avoir une discussion plus générale sur la stratégie globale du groupe de travail sur la sécurité publique.

Je crois que la suggestion de Nick est déjà une excellente façon de commencer.

Je crois qu'en ce qui concerne l'allocation des ressources, et quant au fait de s'assurer que nous allons établir correctement nos priorités pour les processus, je ne sais pas Nick si vous avez des suggestions à cet égard.

Faudrait-il que nous allouions une échelle ou un nombre, une échelle d'importance par rapport aux risques ?

NON IDENTIFIE :

Bon. Au cours de l'année dernière, je suis passé de l'Agence sur le délit national, je suis passé au département de la culture des médias et du sport au Royaume-Uni. Dans l'équipe du GAC, moi je travaille pour conseiller les représentants du GAC en ce qui concerne la sécurité publique.

J'ai toute une série de documents que je peux partager avec le groupe de travail et je m'en ferais un plaisir. Cela nous permettra d'avoir un point de vue collectif à cet égard.

Je crois que les priorités les plus importantes concernent des questions telles que le processus d'élaboration de politique, les activités des groupes de travail intercommunautaire, la révision de la CCT qui aura un effet sur les séries ultérieures. LA prochaine génération du WHOIS, nous avançons lentement mais c'est quelque chose sur quoi il faut travailler.

Voilà donc les principales priorités.

Nous pouvons ensuite nous mettre d'accord sur une échelle par rapport au reste des points.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci Nick. Ce sera certainement très utile. Ces processus ont déjà été identifiés, ces processus pour lesquels le GAC nous a indiqué que vous êtes un membre du GAC et nous vous faisons confiance pour que vous en informiez le GAC dans son ensemble.

Je pense que le PDP du service d'annuaire de données d'enregistrement de cette prochaine génération du RDS, c'est quelque chose qui aura une priorité très importante. Il y a aussi des membres du groupe de travail de la sécurité publique qui y participe. Mais il faut aussi en définir la portée.

Est-ce que quelqu'un d'autre voudrait ajouter quelque chose en ce qui concerne l'échelle de notation que nous allons accorder à chacun de ces points ? Au point de vu du GAC, nous avons besoin d'établir des priorités à tous ces points dont nous avons parlé.

NICK SHOREY : Je crois qu'il faut établir une première priorité pour cela ; nous avons l'occasion de le faire, donc il faut que nous tirions profit de cette occasion qui nous est offerte.

CATHRIN BAUER-BULST: Pour ceux qui ne sont pas familiers de cet acronyme, le DAR c'est le projet de rapport d'activités sur l'usage malveillant des noms de domaine. C'est un outil pour effectuer des rapports, mais ce

nom a dû être changé pour une certaine raison et il a été écourté. Maintenant on parle de DAR. Voilà l'acronyme.

C'est un processus clef qui se déroule de manière simultanée avec le travail que fait le GAC. Le GAC devra émettre son avis. Le GAC a donné son avis à Copenhague et à Hyderabad en ce qui concerne la périodicité de l'application des indicateurs et le rapport qui se fait sur l'utilisation malveillante.

C'est un outil prometteur si vous voulez.

Est-ce qu'il y a des commentaires sur cela ?

STEVE KELLY :

J'ai un commentaire plutôt général pour voir si quelqu'un voudrait ajouter quelque chose à propos du DAR. Si ce n'est pas le cas, permettez-moi de vous faire une suggestion.

Il y a deux facteurs que nous devons considérer en ce qui concerne les priorités. L'une d'elles concerne le risque ou l'opportunité concernée dans chaque point, et ensuite la ligne du temps qui est concerné.

Si nous estimons qu'il y a quelque chose qui implique un risque très élevé ou qui doit avoir un traitement prioritaire dans le temps, par exemple le RDS est une question qui a une priorité

importante de la même façon que la GDPA et nous n'avons pas le temps de nous en occuper.

Je crois que cela nous permettra d'améliorer le système et cela nous permettra d'avoir un niveau de priorité depuis ces 2 points-là.

CATHRIN BAUER-BULST: Bonne suggestion. Merci de cette suggestion Steve.

L'évaluation de l'impact de la GDPR, je pense que la nouvelle génération de RDS va rentrer dans cette catégorie que nous commençons avec la priorité du GAC dans les PDP, et ensuite on ajoute les risques, une nouvelle catégorie, une nouvelle colonne où l'on met les risques ou les opportunités.

STEVE KELLY: Oui, exactement. Nous essayons de voir quel est le risque ou l'opportunité que représente l'étude de ces points, et cela va nous aider à mieux fixer nos priorités.

CATHRIN BAUER-BULST: Nous avons oublié une nouvelle piste de travail, c'est le nouveau groupe ad hoc qui s'occupera de la protection des consommateurs. J'ai oublié le titre, mais il y a un nouveau chargé de la protection des consommateurs.

Greg, est-ce que vous avez des commentaires par rapport à cela ? Il y a quelque chose dont vous avez besoin de notre part pour vous soutenir ?

GREGORY MOUNIER: Oui. Le PDP devrait être produit en janvier. Il a été reporté, le PDP en ce qui concerne le RDS. Lisa n'est pas là en ce moment, mais le groupe va devoir préparer une version préliminaire de rapports qui sera présentée au GAC, et ensuite nous allons devoir planifier notre travail sur le PDP concernant le RDS.

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui travaille sur ce PDP RDS ici ? Est-ce que quelqu'un pourrait rafraichir ma mémoire par rapport à la date à laquelle ce rapport intérimaire devrait être publié ? Je crois que c'est dans 5 mois, 4 ou 5 mois si je ne m'abuse.

CATHRIN BAUER-BULST: Je pense qu'il y a donc un travail qui est attendu de notre part par rapport à ce document.

GREGORY MOUNIER: Oui. Nous allons devoir rédiger des commentaires ou des contributions par rapport à ce rapport intérimaire.

CATHRIN BAUER-BULST: Oui, nous essayons donc de définir les critères, et nous voyons qu'il y aura des aspects par rapport auxquels il faudra établir des évaluations. Vous êtes invités à y participer pour définir les priorités par rapport à tous ces dossiers, et tous ces points. Y a-t-il d'autres commentaires ? Iranga.

IRANGA KAHANGAMA: Nous avons eu une conversation par rapport à cela. Est-ce que vous avez inclus la révision du WHOIS ? Je pense que non. On devrait garder la révision du WHOIS sur cette liste pour avoir des mises à jour par rapport à cela.

CATHRIN BAUER-BULST: Je pense que cela est inclus dans la révision sur le RDS. Nous avons eu un diner informel, et nous allons avoir une réunion informelle ce soir. La première discussion que nous allons avoir dans la première réunion formelle portera sur la portée de la révision, et savoir ensuite quelle est la position du GAC par rapport à la proposition faite par la GNSO, pour essayer d'analyser l'efficacité du WHOIS et d'autres critères qui figurent dans les statuts constitutifs.

La raison pour limiter la portée du travail de ce groupe, c'était pour essayer de faire un peu plus vite, d'arriver un peu plus vite à une conclusion. Il y a donc la possibilité que le système actuel

soit en place encore. Et il faut donc reparler par rapport à la portée du travail de ce groupe.

Mais nous pouvons le considérer comme un dossier important ou qui a une priorité importante car cela est en rapport avec ce que nous faisons dans le groupe de travail sur la sécurité publique.

IRANGA KAHAGAMA : Je ne veux rien dire par rapport à la priorité, c'était justement un commentaire pour savoir si on allait s'occuper de cela.

CATHRIN BAUER-BULST: Oui, oui, bien entendu ; nous ne voulons pas porter de jugement par rapport à l'importance de cela.

Y a-t-il d'autres commentaires dans cette salle, des commentaires par rapport à la façon dont nous devons ranger en priorité, ou établir des priorités par rapport à ces dossiers ?

Vous êtes d'accord avec les couleurs qu'on a utilisées ? Je ne sais pas, qu'est-ce que vous en pensez de cette liste de priorité ?

Très bien.

Alors je vais demander peut-être à Nick, de voir ce schéma que nous avons devant les yeux, et j'invite les membres du groupe, s'ils ont des questions ou des remarques à faire, à les faire.

Il nous faudra ensuite mettre en relation ces différents sujets avec le mandat du groupe.

Dans nos termes de référence, nous avons les priorités de notre travail. Il faudrait donc établir des relations entre ces différents points et les priorités qui sont établies dans les termes de référence de notre groupe.

Nous devons être transparents.

Et s'il y a des gens qui souhaitent participer à l'établissement de priorités, je vous prie de nous le dire. Et j'invite, je vous invite à travailler avec nous.

Nous avons besoin de votre soutien.

Kavouss a parlé de l'énergie que nous avons. Cette énergie est limitée, donc je vous demande de bien vouloir nous aider.

Nous nous rendons compte que le travail n'a pas toujours été transparent pour tout le monde, pour que tout le monde puisse contribuer, et nous espérons pouvoir améliorer cela afin que tout le monde puisse avoir la possibilité de faire un suivi de ce que nous faisons, y compris à distance, parce qu'une grande partie de notre travail se passe entre les réunions, et à distance.

Si vous voulez partager donc la charge de ce travail, je vous invite à le faire.

Ceci dit, s'il n'y a pas d'autres commentaires... Je regarde Fabien... Voir s'il y a des commentaires à distance... Y a-t-il d'autres commentaires? S'il n'y en a pas, je vais clore cette séance. Ha Nick ! Pardon.

NICK SCHOREY :

Quelques réflexions générales. Pour ce qui est de la manière dont nous travaillons au sein du PSWG, je pense que nous ratons les opportunités d'utiliser de manière productive le temps dont nous disposons entre les séances.

Nous allons donc essayer d'encourager le travail à travers la liste de diffusion. Et essayons d'encourager les discussions sur cette liste.

Ensuite, nous pourrions essayer de mieux coordonner nos positions. C'est un domaine dans lequel nous pourrions nous améliorer.

Nous pourrions faciliter ce travail en mettant en place des téléconférences. Je pense que cela pourrait aider.

Ensuite le travail de sensibilisation pourrait également nous aider à mieux avancer.

Quand nous revenons dans nos pays, nous pouvons essayer de coordonner notre travail avec les groupes qui sont déjà en place

dans la région européenne, et dans la région à laquelle nous appartenons pour essayer de faire en sorte que nos collègues s'impliquent également dans notre travail.

En général, les représentants du GAC peuvent ne pas être en contact avec les agences d'application de la loi, et ce serait important que les membres du GAC puissent contacter leurs agences d'application de la loi respective pour les encourager à participer dans nos travaux.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci beaucoup Nick, c'est un point très important. J'aimerais demander aux gens -parce que Fabien fait un excellent travail de suivi des activités que nous faisons, notamment au sein du GAC, mais aussi au sein de notre groupe de travail, et ce que nous pouvons voir c'est qu'il nous propose des sujets, et nous n'avons pas toujours le temps de nous pencher dessus. Et donc si quelqu'un souhaite participer, ce serait très important et qu'il le fasse en répondant à la liste de diffusion ;

Par exemple, quand on nous propose de nous pencher sur une question particulière, intervenir au niveau de la liste de diffusion et dire que vous souhaitez participer pour nous donner votre point de vue.

Donc considérez ce travail qui peut être fait au niveau de la liste de diffusion.

Greg ?

GREGORY MOUNIER:

Merci. Je pense que c'est très bien d'inviter les gens qui sont intéressés au travail que fait le PSWG à participer. Mais, à partir des courriels que nous recevons et les échanges que nous avons sur différents sujets, ça nous permet d'enrichir nos informations. Et cela on peut le faire à travers des téléconférences aussi. On peut fixer une date, une fois par mois, une heure de téléconférence, à laquelle pourraient participer toutes les personnes qui souhaitent participer.

Nous pouvons passer en revue la liste de diffusion, on pourrait définir le sujet sur lequel nous allons parler dans cette téléconférence.

Je ne suis pas sûr si moi-même devais répondre à cela, si on peut faire les choses par nous-mêmes, mais je suis prêt à aider à mettre en place ce type de téléconférence régulière, qui serait très bénéfique pour nous, ce serait très utile.

En ce qui concerne la sensibilisation, on dit toujours qu'il faut essayer d'impliquer les agents d'application de la loi au niveau de l'Europe, mais le problème principal c'est la question des

ressources. Les membres du GAC connaissent bien le problème, nous savons qu'il n'y a pas suffisamment de fonds à consacrer à ce type d'activités. Mais nous pourrions essayer de mettre en place quelque chose pour que dans chaque réunion de l'ICANN, il y ait au moins un représentant des agences d'application de la loi, pour essayer qu'il rentre en contact avec les équipes de direction des différents groupes, qu'il commence à mieux connaître le travail qui se fait au niveau de l'ICANN. Et essayer de faire en sorte qu'un groupe des représentants des agences d'application de la loi puisse être plus en contact avec l'ICANN, puisse participer à certaines réunions, et qu'ils puissent nous aider.

Je ne sais pas, je regarde Fabien, je ne sais pas s'il y a un programme... Peut-être dans le cadre des nouveaux arrivants de l'ICANN? Peut-être que ça pourrait se faire au niveau de ce programme-là?

NICK SHOREY:

En regardant le PDP sur les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaires, on peut voir que nous avons eu la période de consultations publiques, et nous avons reçu 10 000 commentaires! Ça nous a un peu dépassés. La plupart de ces commentaires visaient à soutenir notre travail, mais les commentaires en général ont eu un impact.

Et je pense qu'on devrait réfléchir à une façon intelligente d'impliquer ces membres des forces de l'ordre dans nos processus.

On a tous un travail qui occupe une grande partie de notre temps, mais il y a beaucoup de personnes qui seraient intéressées à participer à ces processus en dehors des gouvernements.

On sait que c'est un groupe du GAC et que les membres doivent être des gouvernements, mais nous avons également un grand nombre de personnes qui seraient prêtes à coopérer avec le groupe de travail, avec des intérêts en commun.

Je pense qu'on pourrait réfléchir à un moyen de faire participer ces groupes intéressés.

On sait que notre groupe est un groupe gouvernemental, mais essayer de voir dans quelle mesure ces groupes pourraient apporter des contributions au travail de notre groupe.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci Greg. Ce sont des suggestions très intéressantes.

Je suggère donc que Fabien considère cette idée qu'à proposé Nick, que l'on mette en place une téléconférence régulière pour

essayer d'établir les priorités, évaluer comment nous allons mettre en place notre travail.

Je vous invite à réfléchir donc à cela.

Je vous invite à partager cette charge de travail avec nous. Nous allons beaucoup apprécier cet effort.

Nous travaillons souvent les après-midis, ou les soirs, et le week-end.

Sur ce, je vais clore cette réunion du groupe de travail du GAC sur la sécurité publique.

Merci beaucoup d'avoir participé, merci beaucoup aux interprètes et au personnel de l'ICANN de soutien. Bonne soirée à tous.

NON IDENTIFIE :

Je voulais dire que la fête, ou la célébration, la soirée des boursiers a lieu au 4^{ième} étage, et vous êtes tous invités à prendre un verre avec nous. Merci.

NON IDENTIFIE :

Et je voulais remercier Tracy de m'avoir réveillé pour partir à temps d'Hyderabad. À l'époque, à ce moment-là, mon réveil n'a pas sonné et j'ai failli rater mon avion.

NON IDENTIFIE : Je vous invite à cette soirée pour célébrer la dixième année d'existence du programme de bourse. Vous êtes tous invités.

Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]